



Distinction entre « leur / leurs »

- « **leur** » adjectif possessif utilisé au singulier.
- « **leurs** » adjectif possessif utilisé au pluriel.
- « leure » n'existe pas !

A noter que « leur » peut aussi remplacer un groupe de personne. Il s'agit alors d'un pronom personnel. Le professeur **leur** a dit de ne pas courir dans les couloirs.

Exemples :

Il était possible de lire dans **leurs** yeux la crainte d'une punition. Yeux est au pluriel.

C'est à **leur** tour ! Ici leur est un pronom personnel.

Cette voiture était **leur** seule richesse. Seule richesse est au singulier.